



Budget fédéral 2009-2010 : Investir dans l'économie créative

Mémoire prébudgétaire de la Conférence canadienne des arts au Comité permanent des finances

La Conférence canadienne des arts (CCA) est la plus importante et la plus ancienne organisation de défense des droits du domaine des arts et de promotion de la politique culturelle du Canada. En tant que forum national de la communauté des arts et de la culture au Canada, elle effectue de la recherche, produit des analyses et fournit des expertises sur les politiques publiques concernant les arts, les institutions et les industries culturelles canadiennes. Elle favorise également les débats publics éclairés sur les questions de politique publique et cherche à faire avancer la contribution du secteur culturel à la société canadienne, à l'économie et à la réputation internationale du pays.

Recommandation : À titre minimal, et au-delà des autres mesures législatives et réglementaires nécessaires pour doter l'économie créative du cadre convenable, maintenir le total des budgets d'investissement du gouvernement fédéral dans le secteur des arts et de la culture au Canada aux niveaux de 2008-2009. Compte tenu du besoin d'investissements publics importants dans l'économie créative, rediriger les modifications aux programmes ou les crédits libérés par « l'interruption » des programmes de façon à accroître la capacité du secteur des arts et de la culture de servir les Canadiens chez eux, à contribuer à la compétitivité des industries culturelles canadiennes et à favoriser l'image et les réussites commerciales du Canada sur la scène internationale.

Résumé

Les artistes, les créateurs, les institutions et les industries culturelles occupent un grand pan de la vie des Canadiens. Ils sont présents dans notre économie et dans nos secteurs de la santé, de l'éducation et de l'intégration sociale. Ils aident à créer notre image pour nous et pour le reste du monde, ils soutiennent nos objectifs de politique étrangère et nos objectifs commerciaux dans l'économie « mondiale ». On peut évaluer la contribution du secteur des arts et de la culture à la vie des Canadiens de différentes façons, mais sa valeur intrinsèque n'est pas toujours facile à quantifier.

Sur le seul plan de l'incidence économique, par exemple : le Conference Board du Canada vient de publier un rapport élaboré en collaboration avec le ministère du Patrimoine canadien dans lequel il estime que l'empreinte économique du secteur culturel s'élevait à 84,6 milliards de dollars en 2007, soit 7,4 p. 100 du produit intérieur brut (PIB) réel total du pays. Le nombre estimatif d'un million d'emplois dans le secteur des arts et de la culture rejoint ceux des industries de l'agriculture et de la foresterie, *en plus de* l'extraction minière, le pétrole et le gaz. Les Canadiens ont donc tout intérêt à ce que leur gouvernement fédéral investisse dans ce secteur important de la nouvelle économie.

Dans son rapport « **Foncer pour gagner** », le Groupe d'étude sur les politiques en matière de concurrence reconnaît l'importance du secteur des arts et de la culture et conseille au gouvernement du Canada de mettre en place des mesures pour favoriser sa vitalité : « Les nouvelles technologies et une plus grande exposition internationale offrent de nouvelles avenues aux entreprises culturelles canadiennes dans les marchés mondiaux. De plus, le cadre actuel de politique culturelle au Canada devra être revu à la lumière de cette nouvelle réalité économique. » (p.39)

Nous sommes heureux que le gouvernement du Canada ait reconnu la sagesse d'investir dans la croissance à long terme du secteur culturel en augmentant de 30 millions de dollars le budget de base du Conseil des Arts du Canada. Du point de vue de la Conférence canadienne des arts, cette augmentation est une bonne pratique de financement des arts et de la culture parce qu'elle permet aux organismes culturels et aux créateurs de planifier leur développement en ayant accès à du financement stable.

Mais au cours des dernières semaines, des désinvestissements de l'ordre de 65 millions de dollars ont été annoncés. Ces suppressions auront de graves conséquences sur la capacité du secteur culturel de croître et de contribuer aux objectifs que notre gouvernement devrait avoir, à savoir la prospérité économique, le poids à l'échelle internationale et la qualité de vie des Canadiens.

C'est dans cet esprit que la Conférence canadienne des arts exprime son inquiétude profonde devant les désinvestissements que le gouvernement vient d'annoncer dans ce secteur important de notre société. Sans contester la nécessité pour le gouvernement d'évaluer et d'ajuster adéquatement la façon dont il joue son rôle sur le plan national et sur la scène internationale, la CCA ne comprend pas la logique de diminuer le soutien de nos exportations et de notre image en tant que nation. Au moment de rédiger le présent mémoire, nous pouvons seulement espérer que le gouvernement fédéral est en

train d'élaborer d'autres programmes et outils d'investissement pour s'acquitter de ce que nous considérons être ses responsabilités envers tous les Canadiens.

Investir dans l'économie créative

Quiconque douterait de la transformation profonde que la nature fondamentale de l'économie du Canada est en train de connaître n'a qu'à jeter un coup d'oeil à la section affaires de n'importe lequel journal canadien. Le secteur de l'automobile toussote sur l'accotement, le secteur agricole est aux prises avec la hausse des coûts du carburant et le système de contrôle de la commercialisation qui s'est développé au fil des décennies. L'industrie des transports se débat pour composer avec la hausse des prix de l'essence et le système bancaire paye les pots cassés par la crise économique américaine.

D'autre part, la valeur de Google est évaluée à plus d'un milliard de dollars et les maires de nos grandes villes implorent les sénateurs de faire en sorte que le projet de loi C-10 ne mette pas de bâtons dans les roues de l'industrie cinématographique qui est devenue un moteur économique important des grandes villes et des autres collectivités canadiennes. Le secteur des arts et de la culture contribue de plus en plus au produit intérieur brut et les exportations de biens et de services culturels canadiens sont en hausse.

On ne saurait ignorer la naissance de l'économie créative. C'est peut-être pour cette raison que le Conference Board du Canada a tenu en mars 2008, en collaboration avec le ministère du Patrimoine canadien, un Forum international sur l'économie créative à Ottawa pour examiner ce phénomène plus attentivement. Il n'y règnait guère de doute que l'économie créative est quelque chose qui a attiré l'attention des gouvernements du monde, qui élaborent des stratégies pour renforcer et stimuler cette nouvelle et puissante ressource renouvelable.

La nature de l'économie créative n'a pas été complètement définie malgré tous les efforts d'érudits comme David Throsby d'Australie, qui a essayé d'établir les emplois et les industries qui cadrent dans ce nouveau modèle. Certains gouvernements ont fait des progrès impressionnants dans la reconnaissance et l'exploitation du potentiel de l'économie créative pour créer des emplois, développer les exportations, faciliter l'innovation et améliorer la productivité. Par exemple, les pays scandinaves ont travaillé ensemble pour définir une stratégie régionale de développement et de promotion de l'économie créative.

L'espoir de ressusciter la base agro-industrielle traditionnelle de l'économie comme au temps de sa splendeur n'a pas rendu son dernier soupir. L'économie créative représente toutefois une vraie chance pour un pays comme le Canada et son secteur culturel, dont les artistes et les créateurs jouissent déjà d'une renommée internationale.

Qu'est-ce que la main-d'oeuvre de l'économie créative?

Voici ce qui distingue principalement la main-d'oeuvre des économies agro-industrielles et celle de l'économie créative :

- La main-d'oeuvre de l'économie créative est composée surtout de travailleurs autonomes (entrepreneurs indépendants);

- Ils vendent leur savoir pour générer des idées nouvelles. C'est pourquoi l'exploitation de la propriété intellectuelle est une source de revenus importante pour la plus grande partie de ces travailleurs;
- Ils sont très instruits et dotés de compétences diverses pour le fonctionnement multitâche et le travail sur différentes plateformes (Internet, film, vidéo, enregistrement sonore, édition, radiodiffusion, etc.);
- Ils sont en apprentissage permanent et acquièrent des nouvelles compétences au rythme de l'évolution de la technologie et des possibilités;
- Des éléments de l'économie créative peuvent négocier collectivement en vertu de la loi fédérale sur le statut de l'artiste, une innovation qui pourrait inclure d'autres groupes de professionnels indépendants;
- À titre de travailleurs indépendants, ils ne sont pas admissibles à l'assurance-emploi, aux prestations d'invalidité et de maternité. Ils passent actuellement au travers des mailles du filet de sécurité sociale;
- Une grande partie de l'activité de l'économie créative présente un risque élevé; les innovations ne sont pas toutes fructueuses;
- Le financement gouvernemental à tous les niveaux est un élément crucial du soutien et de la promotion de l'économie créative.

Qu'est-ce que cela veut dire sur le plan de la politique publique et fiscale dans le budget fédéral 2009-2010?

Le défi de la politique publique et fiscale pour faire progresser la stratégie canadienne de l'économie créative est de composer avec deux économies; la nouvelle version créative et le modèle agro-industriel décroissant sur lequel la plus grande partie de la politique publique est fondée. Le gouvernement dispose de multiples moyens pour intervenir, du soutien financier aux cadres législatifs et réglementaires taillés sur mesure.

Le secteur des arts et de la culture est un élément important de l'économie créative. On pourrait dire en fait que le secteur des arts et de la culture a été à l'avant-garde de l'économie créative depuis quatre décennies.

La principale distinction du point de vue de la politique publique est la croissance de l'élément indépendant de la main-d'oeuvre dans un système qui était solidement basé sur le modèle employeur/employé. La Conférence canadienne des arts est d'avis que l'examen du cadre courant de la politique culturelle canadienne proposé par le Groupe d'étude sur les politiques en matière de concurrence doit inclure les éléments suivants :

- Il faut adapter notre système de prestations sociales pour le rendre accessible aux travailleurs indépendants. La stratégie de réalisation de cet objectif doit comporter l'exploration du concept de la « flexicurité » (ce concept est développé dans le rapport de recherche « *De l'économie à l'écologie: un encadrement*

politique pour la créativité », publié par la CCA en mars 2008 et en ligne à : <http://www.ccarts.ca/fr/advocacy/publications/policy/economiecreative.htm>

- Il faut revoir les lois du travail pour faire profiter les travailleurs indépendants des protections qu'elles offrent;
- On doit réviser les mesures fiscales en envisageant d'inclure des mesures comme le partage du revenu pour protéger la main-d'oeuvre créative des fluctuations de revenu;
- Il serait sage de déterminer des nouveaux taux d'imposition des revenus des droits d'auteur et des paiements résiduels afin de récompenser et de stimuler la créativité et l'innovation; le modèle élaboré par le gouvernement du Québec à cet égard mérite d'être analysé;
- Il faudrait aussi envisager d'augmenter le soutien du développement des marchés internationaux par les artistes, les producteurs, les distributeurs et les autres professions créatives pour élargir la base financière de ces groupes;
- Finalement, le gouvernement fédéral doit continuer de soutenir les conseils du secteur en ressources humaines pour qu'ils puissent soutenir le développement professionnel et la planification de la relève pour le secteur des arts et de la culture et pour les autres composantes de l'économie créative.

Les défis immédiats du Budget 2009-2010

Les mesures qui précèdent, dont la Conférence canadienne des arts apprécie l'importance, ne seront toutefois pas réalisées du jour au lendemain. Il est plus pressant d'assurer la solidité et la stabilité des assises financières de l'économie créative pendant que ces politiques et ces ajustements s'installent.

Financement du secteur des arts et de la culture

Le secteur des arts et de la culture est l'épicentre de l'économie créative. Il génère les idées qui seront développées par l'industrie. On peut le comparer dans ce sens à la direction de la recherche et du développement de l'industrie pharmaceutique. Comme les autres secteurs expérimentaux, le milieu des arts et de la culture a besoin du soutien financier soutenu et à long terme du gouvernement pour conserver sa capacité de produire des idées novatrices. S'il est important de soutenir un certain nombre d'événements ponctuels, il est nécessaire d'investir à long terme dans la créativité artistique et culturelle. D'autres instruments sont aussi importants, autant les crédits d'impôt pour la création de l'expression culturelle canadienne que les incitatifs fiscaux pour les créateurs ou le cadre législatif du droit d'auteur.

Le gouvernement du Canada ne manquera pas d'occasions en 2009 de démontrer sa volonté de soutenir la naissance d'idées et d'oeuvres artistiques nouvelles en renouvelant un grand nombre de programmes culturels clés. Cette année et l'an prochain, le ministère du Patrimoine canadien devra se pencher sur le renouvellement d'un total de 342,3 millions de dollars de budgets de programme. Ces types de programmes servent à soutenir une vaste gamme d'activités à l'intérieur de l'économie créative. Ils ont joué un rôle crucial en assurant un minimum de stabilité financière pour

soutenir la croissance de la contribution du secteur des arts et de la culture à l'économie créative du Canada.

La révision de la *Loi sur le droit d'auteur* (projet de loi C-61)

Le financement des arts est un élément critique, mais il est loin d'être le seul dont il faut tenir compte pour établir une nation créative vive. Puisque les travailleurs créatifs gagnent la plus grande partie de leur revenu des idées qu'ils vendent, la propriété intellectuelle représente un élément clé du cadre de l'économie créative. Le préambule de la nouvelle mouture de la *Loi sur le droit d'auteur* établit le cadre pour la propriété intellectuelle. La loi confère aux créateurs et aux détenteurs de droit d'auteur des droits économiques et moraux qui fournissent les moyens de soutenir la production originale et l'innovation.

La CCA sait que beaucoup d'intérêts en opposition seront exprimés au cours des audiences parlementaires prochaines. La CCA considère que ces révisions sont une autre pièce angulaire de l'économie créative. Nous espérons donc que les parlementaires vont envisager cette loi dans la perspective de l'ensemble de l'économie créative plutôt qu'en d'essayant simplement de tempérer les intérêts concurrentiels des créateurs, des détenteurs de droit d'auteur et des groupes d'utilisateurs.

Il est essentiel de réussir le projet de loi C-61 pour préserver la capacité du Canada de soutenir la concurrence dans l'économie créative mondiale. Nous devons résister aux pressions des gouvernements étrangers pour protéger leurs propres intérêts dans cette discussion importante de la politique publique.

Le projet de loi C-10 et l'industrie des films et des bandes vidéos

La liberté de créer de nouvelles oeuvres d'art est un autre aspect très important d'une nation créative. La CCA a exprimé avec de nombreuses autres voix des communautés artistiques, culturelles et des libertés civiles l'inquiétude suscitée par les dispositions du projet de loi C-10 qui ont un impact majeur sur le processus d'accréditation concernant les films et les bandes vidéos. La CCA a fait valoir que la disposition de la loi qui accorde au ministre du Patrimoine canadien la discrétion de refuser d'accréditer une production jugée « contraire à l'ordre public » est une forme d'interférence dans le processus créatif qui n'est pas souhaitable. La CCA croit comme d'autres que les mesures existantes du *Code criminel* protègent suffisamment contre l'utilisation abusive des fonds publics pour les projets de films et de bandes vidéos qui sont répréhensibles. La CCA croit que les amendements des sénateurs Fox and Moore sont des validations importantes de la liberté d'expression et de la création d'un mécanisme d'appel pour les producteurs de films.

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce international a entendu une foule d'intervenants, dont les maires de Montréal et de Toronto, exposer l'importance de l'industrie cinématographique pour leurs économies locales. Ils sont tous et chacun sensibles au fait que l'avenir de l'économie créative a besoin d'offrir un environnement juste et stable pour des sources d'emploi importantes comme l'industrie des films et des bandes vidéos. La CCA exhorte les membres du Comité permanent de soutenir ces amendements s'ils devaient être adoptés par le Sénat lorsque le projet de loi C-10 sera présenté à nouveau à la chambre.

La CCA exhorte le Comité de soutenir ce qui suit :

À titre minimal, et au-delà des autres mesures législatives et réglementaires nécessaires pour doter l'économie créative du cadre convenable, maintenir le total des budgets d'investissement du gouvernement fédéral dans le secteur des arts et de la culture au Canada aux niveaux de 2008-2009. Compte tenu du besoin d'investissements publics importants dans l'économie créative, rediriger les modifications aux programmes et les crédits libérés par « l'interruption » des programmes de façon à accroître la capacité du secteur des arts et de la culture de servir les Canadiens chez eux, à contribuer à la compétitivité des industries culturelles canadiennes et à favoriser l'image et les réussites commerciales du Canada sur la scène internationale.